

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE DEUX AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSETTE à Mme Alexandra MORAND
Mme Patricia PIERREDON à Mme Sabine SERRANO
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à M. Alexandre SENERS
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

28/03/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

28/03/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2024-029 : ACQUISITION PARCELLES RD 264 - CHEMIN DES AIRES

Monsieur Clément MONNIER rappelle à l'assemblée que le projet d'aménagement de la RD 264 chemin des Aires ayant pour objectif de sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes et de relier la voie verte sur l'axe partant des services techniques à la piscine communale René Seydoux, nécessite des acquisitions foncières appartenant au domaine privé autorisées par délibération n° 2024-009 du 22 février 2024.

CONSIDÉRANT que la formalité portant sur la signature des documents d'arpentage et promesse de vente a été accomplie lors de la réunion organisée le vendredi 8 mars 2024.

Monsieur Clément MONNIER propose au conseil d'accepter les acquisitions suivantes :

Zonage PLU	Adresse	Section + numéro		Superficie acquise	Montant acquisition en €					
UD	LA MENTASTIERE	AC0015	26	1 130	UD	PLAN DE CLAUZONNE	AP0081	29	290	
		AC0017	70		UD	PLAN DE CLAUZONNE	AP0320	97	970	
		AC0018	17		UD	296 RTE DE SERNHAC	AP0334	24	240	
UD	LA MENTASTIERE	AC0022	41	410	UD	PLAN DE CLAUZONNE	AP0335	15	400	
UD	LA MENTASTIERE	AC0526	15	150			AP0338	25		
UD	5685 CHE DES AIRES	AC0789	77	950	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0074	172	184	
		AC0790	18				AP0352	12		
Commune	PLAN DE CLAUZONNE	AP0069	77	534 = 68+466 d'indemnités accessoires (vignes)	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0075	35	29	
		AP0083	189				AP0076 FOUGERAS	33		
		AP0085	58				PLAN DE CLAUZONNE	AP0077		29
		AP0316	232				PLAN DE CLAUZONNE	AP0297		72
UD	326 RTE DE SERNHAC	AP0078	33	1 110	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0339	72	720	
			AP0079				78	PLAN DE CLAUZONNE	AP0351	86
		TOTAL ACQUISITION EN €							7 285	

Où cet exposé le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**,

ACCEPTE les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du chemin des Aires suivant le tableau ci-avant.

DIT que les frais afférents des actes seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes préalables et consécutifs à ces acquisitions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

